

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-12 | Aménagement – Adhésion à l'office foncier solidaire « Racines » – Société coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, Adjoint au Maire délégué à l'aménagement et au développement économique, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune des Ponts-de-Cé amorce actuellement la phase opérationnelle de la ZAC des Hauts de Loire prévoyant à termes la production de 3 800 logements sur un secteur stratégique situé entre Angers, Trélazé et les Ponts de Cé permettant de combler une dent creuse du territoire Métropolitain et que la première tranche est en cours d'aménagement et les ilots à construire en cours de commercialisation auprès des candidats retenus,

Considérant qu'un des îlots a été attribué à la société ICEO, prévoyant la mise en vente de 34 logements sous la forme d'un bail réel solidaire, et donc le portage de la charge foncière par l'intermédiaire de l'Office Foncier Solidaire « Racines », et qu'il apparaît opportun pour la collectivité de soutenir cette démarche permettant aux foyers à revenus modestes ou aux primo-accédants d'accéder à la propriété,

Considérant l'avis de la commission Ressource du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'adhérer et participer à la SCIC «Racines» par la souscription de 10 parts sociales de 10 €, soit 100 € au total,**
- **Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.,**
- **Désigne Monsieur Jean-Philippe Vigner comme représentant titulaire de la commune au sein de l'assemblée générale de cette structure au titre de son mandat d'adjoint au maire à l'Aménagement et au Développement économique.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**

